« DROIT A L'ERREUR MANIFESTE D'ORIENTATION À L'ENTRÉE AU LYCÉE »	Annexe 1

Circulaire n°2016-055 du 29 mars 2016 (BOEN n°13 du 31.03.2016) réussir l'entrée au lycée professionnel

Le calendrier et les modalités de mise en œuvre sont précisés dans les circulaires départementales.

OBJECTIF

Cette modalité vise à prévenir les risques de décrochage scolaire. **Un élève qui s'est manifestement trompé d'orientation peut, sur avis de l'équipe pédagogique et avec l'accord de ses représentants légaux, changer d'orientation.**

PUBLIC CONCERNE

Elèves inscrits à la rentrée :

- 1re année de CAP
- 2de professionnelle
- 2de GT

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Dès la rentrée scolaire

Recensement et consitution des dossiers

- Repérage et évaluation des élèves manifestant une volonté de changement d'orientation par le professeur principal, le Psy-EN et le chef d'EPLE.
- Constitution et transmission du dossier dédié au responsable du réseau FOQUALE du district pour l'examen des demandes. Ce dernier transmet le dossier à la DSDEN en vue des commissions départementales. **Les nouveaux vœux doivent être en cohérence avec la décision d'orientation de fin de 3e.**
- Information de la famille après réception des résultats de la commission

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Avant la commission

- Envoi de l'état des places vacantes à la DSDEN.

Accueil des élèves affectés

- Mise à jour de la base élève établissement (BEE) : inscription des nouveaux élèves et modification pour ceux quittant l'établissement.
- Organisation avec l'équipe pédagogique, d'une période spécifique d'accueil et d'intégration.

PROCEDURE AU NIVEAU DES DSDEN

Commissions d'affectation « droit à l'erreur manifeste d'orientation »

- Etude des dossiers afin d'affecter les élèves, dans la limite des places disponibles. Ces commissions sont présidées par l'IA-DASEN ou son représentant et sont composées du responsable FOQUALE de chaque district, du DCIO, des IEN-IO, du coordinateur départemental de la MLDS.

RESULTATS

A l'issue des commissions

- Les réseaux FOQUALE informent les établissements d'origine et d'accueil des résultats de la commission.
- Les DSDEN adressent **les notifications d'affectation aux représentants légaux**

⚠ Les élèves non affectés restent inscrits dans leur établissement d'origine pour y suivre la formation démarrée en septembre.

DOSSIER DE CANDIDATURE

DROIT A L'ERREUR MANIFESTE
D'ORIENTATION A L'ENTREE AU LYCEE (1CAP2, 2DE PRO, 2DE GT)

LES NOUVEAUX VŒUX DOIVENT ETRE EN COHERENCE AVEC LA DECISION D'ORIENTATION DE FIN DE 3E

IDENTIFICATION DE L'ELEVE

Nom : …….…….…….. Prénom(s) : …….…….…….

Date de naissance : ……../……../…….. Fille ☐ Garçon ☐

Adresse : …….....……

Code postal : ……. Commune : …….…….

Téléphone fixe : …….…… Portable : …….…….

Courriel : ……@.....

Etablissement actuel : ……

Classe actuelle* : …….

*Préciser la formation préparée (niveau, nature du diplôme, spécialité ou champ professionnels…)

VŒUX DE L'ELEVE

Vœu	FORMATION ENVISAGEE	ETABLISSEMENT - VILLE
1		
2		

Date : ……./……../…….

Signature des représentants légaux ou de l'élève majeur :

AVIS DU PROFESSEUR PRINCIPAL

L'avis doit permettre d'apprécier l'opportunité de la démarche et sa pertinence eu égard aux compétences de l'élève et aux exigences attendues dans la formation envisagée

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

Date :……../……../……..

Nom et signature du professeur principal :

AVIS DU PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE DU SECOND DEGRE

L'avis doit permettre d'apprécier la pertinence et la cohérence de la démarche eu égard aux motivations exprimées par l'élève ainsi que la faisabilité de cette orientation

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

Date :……../……../……..

Nom et signature du PSY-EN :

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

☐ **Très favorable** ☐ **Favorable** ☐ **Réservé**

Motivation si l'avis est réservé : ……
……
……
……
……
……
……
……
……

Date :……../……../……..

Nom et signature du chef d'établissement ou de son représentant :

DECISION

Partie réservée à la DSDEN du département d'origine

☐ **Favorable** ☐ **Défavorable***

*Motif(s) du refus : ……
……
……
……
……
……
……
……

Date :……../……../……..

Signature de l'IA-DASEN par délégation du recteur ou de son représentant :